



LE GUIDE DES AIDES aux équipements sportifs et au matériel

Financiers principaux



Cofinancé par
l'Union européenne



Pilotes nationaux

SOMMAIRE

EDURÉNOV	3
FINANCEMENTS EUROPÉENS	4
FINANCEMENTS NATIONAUX (Agence Nationale du Sport)	5
FINANCEMENTS RÉGIONAUX	10
Auvergne-Rhône-Alpes	10
Bourgogne-Franche-Comté	13
Bretagne	14
Centre-Val-de-Loire	16
Corse	17
Grand Est	18
Hauts-de-France	20
Île-de-France	21
Normandie	24
Nouvelle-Aquitaine	31
Occitanie	33
Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur	34
Pays de la Loire	37

EDURÉNOV

EduRénov : programme de rénovation énergétique des bâtiments scolaires éducatifs et sportifs

OBJECTIFS

- Améliorer le confort des usagers
- Adapter les établissements au changement climatique
- Générer des économies d'énergie pour répondre au décret tertiaire

MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

- Accès à des ressources et conseils dans la construction du projet d'équipements
- Intégration d'une communauté de porteurs de projets
- Obtention d'un financement d'ingénierie (études techniques, soutien pour le montage financier du projet ou la concertation avec les usagers, études flash...)
- Déblocage de prêts à taux préférentiels avec notamment le Prêt Transformation Écologique (prêt TEE)

STRUCTURES ÉLIGIBLES

Collectivités territoriales

RÉCURRENCE

2026 - 2031

+ PLUS D'INFORMATIONS

<https://www.banquedesterritoires.fr/edurenov>

✉ CONTACT

Les équipes de la Banque des Territoires prendront attache avec vous lorsque vous aurez rempli le questionnaire de cette page :

<https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/banque-des-territoires-edurenov>

FINANCEMENTS EUROPÉENS

Le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) et le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER)

OBJECTIFS

- Répondre à une stratégie de développement territorial ou à un enjeu climatique (réhabilitation énergétique des bâtiments)
- Améliorer le cadre de vie, la mobilité, la transition énergétique ou la recherche en santé.
- Aménager les territoires à enjeux spécifiques comme en quartiers politique de la ville

MONTANT

- Subvention pour des travaux de construction ou de rénovation d'équipements sportifs

STRUCTURES ÉLIGIBLES

- Autorités locales et régionales, centre de recherche et de formation, université, associations et entreprises

RÉCURRENCE

- Calendrier défini par chaque Conseil Régional

+ PLUS D'INFORMATIONS

<https://www.europe-en-france.gouv.fr/fr/articles/pourquoi-comment-fonds-europeens-soutiennent-sport>

✉ CONTACT

Les fonds sont en gestion par les Conseils Régionaux. Rapprochez-vous de celui de votre territoire afin d'obtenir davantage d'informations.

FINANCEMENTS NATIONAUX (AGENCE NATIONALE DU SPORT)

Soutien aux piscines en territoires carencés

OBJECTIFS

- Rénovation énergétique et modernisation de piscines existantes
- Générer des économies d'énergie pour répondre au décret tertiaire

ÉQUIPEMENTS ÉLIGIBLES

- Piscines (tous gabarits de bassins de natation) y compris les bassins extérieurs sous réserve d'être ouverts au minimum 9 mois dans l'année et d'accueillir une pratique sportive associative

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

- Réduction d'au moins 40 % de la consommation énergétique ; pour les projets de rénovation
- Localisation en territoires carencés métropolitains (QPV ou ZRR/FRR, CRTE rural, bassins de vie avec 50 % de population en ZRR/FRR) ou en territoires ultramarins
- Justification d'une carence locale dans la typologie d'équipement structurant concernée par la demande

STRUCTURES ÉLIGIBLES

- Collectivités territoriales et groupements de collectivités
- Sociétés coopératives d'intérêt Collectif (SCIC) contribuant au développement du sport
- Associations sportives

+ PLUS D'INFORMATIONS

https://www.agencedusport.fr/sites/default/files/2026-03/ANS_Equipements_Sportifs_piscines_2026_1.pdf

✉ CONTACT

Se rapprocher du service des équipements sportifs de l'Agence Nationale du Sport : agence-es@agencedusport.fr

FINANCEMENTS NATIONAUX (AGENCE NATIONALE DU SPORT)

Soutien à la rénovation énergétique des équipements structurants (hors piscines) en territoires carencés

OBJECTIFS

- Rénovation énergétique et modernisation d'équipements sportifs structurants (hors piscines)

ÉQUIPEMENTS ÉLIGIBLES

- Salles multisports et gymnases
- Équipements sportifs spécialisés : terrains de grands jeux (football à 11, rugby à 13 et 15, baseball, football américain...), dojos, structure artificielle d'escalade, stade d'eaux vives, etc.

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

- Réduction d'au moins 40 % de la consommation énergétique ; pour les projets de rénovation
- Localisation en territoires carencés métropolitains (QPV ou ZRR/FRR, CRTE rural, bassins de vie avec 50 % de population en ZRR/FRR) ou en territoires ultramarins
- Justification d'une carence locale dans la typologie d'équipement structurant concernée par la demande

STRUCTURES ÉLIGIBLES

- Collectivités territoriales et groupements de collectivités
- Sociétés coopératives d'intérêt Collectif (SCIC) contribuant au développement du sport
- Associations sportives

+ PLUS D'INFORMATIONS

https://www.agencedusport.fr/sites/default/files/2026-03/ANS_Equipements_Sportifs_renovation_energetique_2026.pdf

✉ CONTACT

Se rapprocher du service des équipements sportifs de l'Agence Nationale du Sport : agence-es@agencedusport.fr

FINANCEMENTS NATIONAUX (AGENCE NATIONALE DU SPORT)

Soutien à la pratique parasportive

OBJECTIFS

- Création, mise en accessibilité d'équipements sportifs
- Acquisition de matériels spécialisés

ÉQUIPEMENTS ÉLIGIBLES

- Équipements structurants
- Matériels spécifiques (y compris fauteuils) destinés à la pratique sportive fédérale
- Véhicules types minibus (9 places minimum) aménagés ou non aménagés (seulement FFSA, ses comités départementaux/régionaux ou les délégataires)

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

- Les associations (hors comités régionaux et départementaux handisport ou sport adapté) devront être déjà référencées dans le Handiguide des sports ou avoir fait leur demande de référencement avant le terme de l'appel à projets

STRUCTURES ÉLIGIBLES

- Collectivités territoriales et groupements de collectivités
- Sociétés coopératives d'intérêt Collectif (SCIC) contribuant au développement du sport
- Associations sportives

+ PLUS D'INFORMATIONS

https://www.agencedusport.fr/sites/default/files/2026-03/ANS_Equipements_Sportifs_soutien_pratique_parasportive_2026_0.pdf

✉ CONTACT

Se rapprocher du service des équipements sportifs de l'Agence Nationale du Sport : agence-es@agencedusport.fr

FINANCEMENTS NATIONAUX (AGENCE NATIONALE DU SPORT)

Soutien à l'héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques Alpes 2030

OBJECTIFS

- Création/rénovation/aménagement/mise en accessibilité des équipements sportifs structurants conformes aux exigences de la haute performance
- Création d'équipements de proximité extérieurs

ÉQUIPEMENTS ÉLIGIBLES

- Équipements sportifs structurants et autres installations techniques et sportives spécifiques présentant un enjeu de performance fédérale
- Équipements de proximité extérieurs permettant la découverte des différents sports et disciplines

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

- Localisation en métropole ou en territoire ultramarin
- Localisation en territoire zone de montagne

STRUCTURES ÉLIGIBLES

- Collectivités territoriales et groupements de collectivités
- Sociétés coopératives d'intérêt Collectif (SCIC) contribuant au développement du sport
- Associations sportives
- CREPS, organismes publics équivalents, écoles nationales

+ PLUS D'INFORMATIONS

https://www.agencedusport.fr/sites/default/files/2026-03/ANS_Equipements_Sportifs_soutien_heritage_JOP_Alpes_2030_2026_2.pdf

✉ CONTACT

Se rapprocher du service des équipements sportifs de l'Agence Nationale du Sport :
agence-es@agencedusport.fr
 Ou du service de la haute performance :
zoe.miguet@agencedusport.fr

FINANCEMENTS NATIONAUX (AGENCE NATIONALE DU SPORT)

Soutien au développement des équipements structurants ou de proximité et matériels lourds en outre-mer

OBJECTIFS

- Construction et rénovation d'équipements sportifs structurants ou de proximité, éclairage et/ou couverture d'équipements sportifs existants et acquisition de matériels destinés à la pratique sportive fédérale

ÉQUIPEMENTS ÉLIGIBLES

- Équipements structurants
- Matériels destinés à la pratique sportive fédérale
- Équipements de proximité extérieurs

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

- Localisation en territoire ultramarin

STRUCTURES ÉLIGIBLES

- Collectivités territoriales et groupements de collectivités
- Sociétés coopératives d'intérêt Collectif (SCIC) contribuant au développement du sport
- Associations sportives

+ PLUS D'INFORMATIONS

<https://www.agencedusport.fr/dispositifs-pour-le-financement-des-equipements-sportifs-en-2026>

✉ CONTACT

<https://www.agencedusport.fr/sites/default/files/2026-03/Fiche%20d%C3%A9tail%C3%A9e%20d%C3%A9veloppement%20des%20%C3%A9quipements%20en%20outre-mer.pdf>

<https://www.agencedusport.fr/contactez-nous?question=71>

FINANCEMENTS RÉGIONAUX

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Financer les travaux de construction, rénovation ou agrandissement d'un équipement sportif

MONTANT

- Subvention pour des travaux d'infrastructure

STRUCTURES ÉLIGIBLES

- Collectivités territoriales et leurs groupements, structures associatives, parfois autres structures à statut privé

RÉCURRENCE

- Permanente

+ PLUS D'INFORMATIONS

<https://www.auvergnerhonealpes.fr/aides/financer-les-travaux-de-construction-renovation-ou-agrandissement-dun-equipement-sportif-1>

✉ CONTACT

La Région Auvergne-Rhône-Alpes
equipements.sportifs@auvergnerhonealpes.fr

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Financer l'équipement sportif de mon club accueillant des personnes en situation de handicap

MONTANT

- Entre 500 et 5 000 €

STRUCTURES ÉLIGIBLES

- Collectivités territoriales et leurs groupements, structures associatives, parfois autres structures à statut privé

RÉCURRENCE

- Permanente

+ PLUS D'INFORMATIONS

<https://www.auvergnerhonealpes.fr/aides/financer-lequipement-sportif-de-mon-club-accueillant-des-personnes-en-situation-de-handicap>

✉ CONTACT

La Région Auvergne-Rhône-Alpes
equipementclubsportifhandi@auvergnerhonealpes.fr

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Financer l'équipement sportif de mon club

MONTANT

- Prise en charge d'une partie de l'achat d'équipement et de matériel nécessaires à la pratique sportive, à partir de 500 €

STRUCTURES ÉLIGIBLES

- Association sportive situées en AURA et relevant d'une fédération agréée, avec une école de jeunes, menant une action en faveur des jeunes et / ou membre du dispositif Pass'Région

RÉCURRENCE

- Permanente

+ PLUS D'INFORMATIONS

<https://www.auvergnerhonealpes.fr/aides/financer-lequipement-sportif-de-mon-club>

✉ CONTACT

La Région Auvergne-Rhône-Alpes
equipements.sportifs@auvergnerhonealpes.fr

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Aménagement sportif du territoire

MONTANT & FINANCEMENT

Nature du projet		Financement
1	Construction / réhabilitation / rénovation d'équipement répondant à une ambition du Projet Sportif Territorial	30 % de la dépense éligible Plafond à 300 000 € par opération Conditions • Réponse pertinente aux besoins pointés par le PST • 3 co-financeurs (y compris Régions BFC) a minima, dont ANS (sauf pour les sociétés sportives et SEM) • Priorité régionale n° 1 du PSF de la discipline
2	Construction / réhabilitation / rénovation d'équipement constituant une priorité régionale du Projet Sportif Fédéral de la discipline	30 % de la dépense éligible Construction / réhabilitation : plafond à 150 000 € par opération Rénovation : plafond à 80 000 € par opération Conditions Avis conforme de la fédération / ligue / comité
3	Construction / réhabilitation / rénovation d'équipement à rayonnement infra-régional	15 % de la dépense éligible plafond à 80 000 € par opération Conditions Avis conforme de la fédération / ligue / comité
4	Construction / requalification / rénovation d'équipements spécialisés de proximité	20 % de la dépense éligible Conditions Terrains multisports / aire de pratique sportive en accès libre éligibles si utilisation scolaire / périscolaire régulière attestée et implantation en territoire carencé

STRUCTURES ÉLIGIBLES

- Collectivité territoriale, association sportive affiliée à une fédération, société sportive, société d'économie mixte, établissement public

RÉCURRENCE

- Jusqu'au 31 mai 2026

+ PLUS D'INFORMATIONS

<https://www.bourgognefranchecomte.fr/node/3791>

CONTACT

La Région Bourgogne-Franche-Comté, Service des Sports
sport@bourgognefranchecomte.fr

BRETAGNE

Acquisition de matériels

MONTANT & FINANCEMENT

- Prise en charge de 50 % du matériel sportif éligible

STRUCTURES ÉLIGIBLES

- Liges régionales, comités régionaux, fédérations ou organismes gestionnaires d'un pôle France de disciplines olympiques

RÉCURRENCE

- Permanente

+ PLUS D'INFORMATIONS

<https://www.bretagne.bzh/aides/fiches/materiels-ligues-comites-regionaux/>

CONTACT

La Région Bretagne
Direction de la Jeunesse, de l'Égalité, de la Culture et du Sport (DIJECS)
sport@bretagne.bzh

BRETAGNE

Construction – rénovation d'équipements sportifs dans les lycées publics

MONTANT & FINANCEMENT

- Pour la construction, l'extension ou la rénovation de salle de sports, l'aide est de 40 % du coût HT du projet et est plafonnée à 350 000 € HT, avec une subvention complémentaire de 45 000 € maximum en cas de création ou rénovation de locaux spécifiques réservés aux lycées publics.
- Pour la construction, l'extension ou la rénovation d'aires extérieures, l'aide est de 20 % du coût HT du projet et est plafonnée à 80 000 € HT.
- Pour la construction de bassins sportifs, il y a une aide forfaitaire de 120 000 € HT maximum.
- Pour l'extension ou la rénovation de bassins sportifs, l'aide est de 10 % du coût HT du projet et est plafonnée à 80 000 € HT.

STRUCTURES ÉLIGIBLES

- Communes et communautés de communes

RÉCURRENCE

- Permanente

+ PLUS D'INFORMATIONS

<https://www.bretagne.bzh/aides/fiches/investissement-construction-renovation-equipements-sportifs/>

CONTACT

La Région Bretagne
Direction de l'Immobilier et de la Logistique
secretariat.dil@bretagne.bzh

CENTRE-VAL-DE-LOIRE

Soutien à l'équipement du mouvement sportif en matériels et véhicules

MONTANT & FINANCEMENT

- Le taux de subvention de la Région est au maximum de 40 % du montant de la base subventionnable et respecte un autofinancement du porteur de projet d'au minimum 20 % de la dépense éligible. La dépense subventionnable plancher est fixée à 3 000 €. Un plafond de dépense subventionnable de 30 000 € pour un véhicule (hors malus écologique, frais de carte grise et d'immatriculation etc.) et de 75 000 € pour du matériel est appliqué.

STRUCTURES ÉLIGIBLES

- Association sportive affiliée à une fédération agréée, ligues régionales, comités régionaux et départementaux des fédérations agréées

RÉCURRENCE

- Permanente

+ PLUS D'INFORMATIONS

<https://www.centre-valdeloire.fr/le-guide-des-aides-de-la-region-centre-val-de-loire/soutien-lequipement-du-mouvement-sportif-en>

CONTACT

La Région Centre - Val de Loire
Direction Éducation Jeunesse et Sports
sports@centrevalldeloire.fr

CORSE

Aide à la réalisation et à la rénovation des équipements sportifs

MODALITÉS

- La Collectivité de Corse accompagne le développement de projet de construction ou rénovation d'équipements sportifs. De ce fait, elle propose un accompagnement technique au montage et à l'élaboration (Opportunité ou analyse du besoin, analyse du choix du projet, informations techniques ou réglementaires, appui ou assistance à la programmation...)

STRUCTURES ÉLIGIBLES

- Communes, EPCI, association, régie, EPLE

RÉCURRENCE

- Permanente

+ PLUS D'INFORMATIONS

<https://paesidei.isula.corsica/creation-ou-la-rehabilitation-dun-equipement-sportif/>

✉ CONTACT

Direction adjointe du sport
directiondessports@isula.corsica

Collectivité de Corse
contact@isula.corsica

Corinne Bildstein
corinne.bildstein@isula.corsica

GRAND EST

Campagnes sportives – Rénovation des infrastructures en milieu rural

MONTANT & FINANCEMENT

- Prise en charge de 50 % des dépenses engagées, pour un montant maximum de 20 000 €

STRUCTURES ÉLIGIBLES

- Communes de moins de 1500 habitants et propriétaires des infrastructures ou bâtiments visés

RÉCURRENCE

- Permanente

+ PLUS D'INFORMATIONS

<https://www.grandest.fr/vos-aides-regionales/renovation-infrastructures-sportives/>

CONTACT

La Région Grand-Est, Paul Fricker, Référent Soutien aux Investissements Sportifs
paul.fricker@grandest.fr

GRAND EST

Soutien aux investissements sportifs à vocation compétitive

MONTANT & FINANCEMENT

- Le taux de l'aide est fixé à 15 %, 20 % ou 25 % (selon les données fiscales de la commune d'implantation du projet) appliqués au montant des dépenses retenues en HT pour les bénéficiaires publics et TTC pour les bénéficiaires privés. Le montant des dépenses retenues est plafonné à 2 000 000 €

STRUCTURES ÉLIGIBLES

- Collectivité territoriale, club affilié à une fédération sportive, ligue ou comité départemental ou régional, association de gestion de centres de formation propriétaires d'équipements sportifs ou bénéficiant d'une délégation de maîtrise d'ouvrage, société en lien avec un club au statut professionnel portant un projet d'investissement par application de la loi 2017-261 du 1^{er} mars 2017, société privée à vocation commerciale (sous réserve du respect de certaines conditions précisées dans le règlement d'intervention)

RÉCURRENCE

- Réouverture à venir en 2026

+ PLUS D'INFORMATIONS

<https://www.grandest.fr/soutien-aux-investissements-sportifs/>

✉ CONTACT

La Région Grand-Est

Paul Fricker, Référent Soutien aux Investissements Sportifs

paul.fricker@grandest.fr

Sophie Saint Aubin, Adjointe à la Cheffe du service des sports

sophie.saintaubin@grandest.fr

HAUTS-DE-FRANCE

Aide à l'achat de minibus neufs et d'occasion

MONTANT & FINANCEMENT

- **Acquisition d'un véhicule neuf**

Pour les associations sportives ne bénéficiant d'aucun soutien financier de leur fédération de rattachement, la subvention régionale est fixée à 50 % de la dépense subventionnable (flocage compris) afférente au coût d'acquisition du véhicule dans la limite de 15 000 € (hors frais de courtage et de mise en service, carburant, carte grise, frais administratifs).

Pour les associations sportives bénéficiant d'un soutien financier de leur fédération de rattachement, la subvention régionale est fixée à 20 % de la dépense subventionnable (flocage compris) afférente au coût d'acquisition du véhicule dans la limite de 10 000 € (hors frais de courtage et de mise en service, carburant, carte grise, frais administratifs).

- **Acquisition d'un véhicule d'occasion**

Pour les associations sportives ne bénéficiant d'aucun soutien financier de leur fédération de rattachement, la subvention régionale est fixée à 35 % de la dépense subventionnable (flocage compris) afférente au coût d'acquisition du véhicule dans la limite de 7 000 € (hors frais de courtage et de mise en service, carburant, carte grise, frais administratifs).

Pour les associations sportives bénéficiant d'un soutien financier de leur fédération de rattachement, la subvention régionale est fixée à 20 % de la dépense subventionnable (flocage compris) afférente au coût d'acquisition du véhicule dans la limite de 7 000 € (hors frais de courtage et de mise en service, carburant, carte grise, frais administratifs).

En cas de projet d'acquisition d'un véhicule adapté au transport des jeunes handicapés, une bonification de 2 000 € sera accordée.

En cas de projet de conversion du véhicule au bioéthanol par la pose d'un boîtier homologué sur le véhicule, une bonification de 500 € sera accordée.

STRUCTURES ÉLIGIBLES

- Associations sportives affiliées à une fédération olympique ou non, agréée par le ministère des Sports

RÉCURRENCE

- Jusqu'au 31 août 2026

+ PLUS D'INFORMATIONS

<https://guide-aides.hautsdefrance.fr/dispositif722>

CONTACT

La Région Hauts-de-France, Service des Sports
sports@hautsdefrance.fr

ÎLE-DE-FRANCE

Soutien régional à l'acquisition de matériels sportifs, e-sportifs ou parasportifs

MONTANT & FINANCEMENT

- Variation du montant en fonction de la nature du matériel (voir règlement d'intervention)

STRUCTURES ÉLIGIBLES

- Personnes morales de droit public, fédérations sportives agréées et leurs structures déconcentrées franciliennes sous convention avec la Région, clubs sportifs agréés uniquement pour l'acquisition de matériels parasportifs, personnes morales de droit privé à but non lucratif et sociétés dont l'objet principal consiste en la promotion du e-sport, parasportifs titrés « Ambassadrices et Ambassadeurs du Sport de la Région Île-de-France », établissements et services médico-sociaux ayant intégré le sport dans leur projet d'établissement, clubs professionnels ou semi-professionnels sous convention avec la Région

RÉCURRENCE

- Permanente

+ PLUS D'INFORMATIONS

<https://www.iledefrance.fr/aides-et-appels-a-projets/soutien-regional-lacquisition-de-materiels-sportifs-e-sportifs-ou-parasportifs>

CONTACT

La Région Île-de-France, Direction des Sports, des Loisirs et de la Citoyenneté
laurent.toutain@iledefrance.fr

ÎLE-DE-FRANCE

Aide à l'acquisition de minibus pour les structures sportives franciliennes

MONTANT & FINANCEMENT

- Pour un véhicule neuf, l'aide est plafonnée à 20 000 € (véhicule + flochage) avec un taux d'intervention de 80 % maximum.
- Pour un véhicule d'occasion, l'aide plafonnée à 15 000 € (véhicule + flochage) avec un taux d'intervention de 80 % maximum.
- Des bonus sont prévus : 3 000 € pour un aménagement spécifique pour les personnes en situation de handicap, 5 000 € pour une motorisation électrique ou hydrogène (non éligible pour des véhicules hybrides).
- Pour les structures sportives bénéficiaires d'une aide de leur fédération de rattachement (ou de leur ligue ou comité régional sportif), le plafond de subvention régionale est diminué à hauteur du montant de l'aide perçue.

STRUCTURES ÉLIGIBLES

- Structures sportives sous statut association loi 1901 ou bien constituées sous forme de sociétés sportives qui relèvent d'une fédération sportive agréée habilitée ou ayant reçu délégation du ministère des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques dont la discipline sportive est sous convention avec la Région, structures sportives rassemblées au sein d'un groupement d'associations, fédérations sportives / ligues / comités sportifs régionaux et départementaux dont la discipline sportive est sous convention avec la Région, communes et EPCI franciliens à des fins de mise à disposition

RÉCURRENCE

- Permanente

+ PLUS D'INFORMATIONS

<https://www.iledefrance.fr/aides-et-appels-a-projets/aide-lacquisition-de-minibus-pour-les-structures-sportives-franciliennes>

CONTACT

La Région Île-de-France, Direction des Sports, des Loisirs et de la Citoyenneté
sebastien.chiss@iledefrance.fr

ÎLE-DE-FRANCE

Soutien régional à la création et à la réhabilitation d'équipements sportifs franciliens

MONTANT & FINANCEMENT

- Variation du montant en fonction de la nature du matériel (voir règlement d'intervention)

STRUCTURES ÉLIGIBLES

- Personnes morales de droit public (collectivités territoriales, EPCI, EPT, syndicats mixtes...) ou sociétés d'aménagement qui agissent pour leur compte, fédérations sportives agréées et leurs structures déconcentrées franciliennes (comités/ligues/clubs), sociétés sportives au sens du code du sport ou affiliées à une fédération sportive agréée, établissements et services médico-sociaux ayant intégré le sport dans leur projet d'établissement, personnes morales de droit privé pour les projets d'équipement structurant d'intérêt régional ou les centres équestres ou les golfs

RÉCURRENCE

- Permanente

+ PLUS D'INFORMATIONS

<https://www.iledefrance.fr/aides-et-appels-a-projets/soutien-regional-la-creation-et-la-rehabilitation-dequipements-sportifs-franciliens>

CONTACT

La Région Île-de-France, Direction des Sports, des Loisirs et de la Citoyenneté
soutien-equipements-sportifs@iledefrance.fr

NORMANDIE

Aide à l'acquisition de matériel sportif

MONTANT & FINANCEMENT

- Le coût minimum de l'acquisition est de 3 000 € et le taux d'intervention moyen s'établira autour de 30 % du coût du projet.

NB : Les coûts éligibles concernent l'achat de matériel sportif neuf. L'acquisition de petits matériels (liste non exhaustive) n'est pas éligible à ce dispositif : ballons, plots, packs pédagogiques, tenues vestimentaires, etc...

STRUCTURES ÉLIGIBLES

- Clubs sportifs sous forme associative

RÉCURRENCE

- Permanente

+ PLUS D'INFORMATIONS

<https://www.normandie.fr/aide-lacquisition-de-materiel-sportif>

✉ CONTACT

La Région Normandie, Direction Jeunesse et Sport, Service Sport
mathilde.sillard@normandie.fr
fabienne.perron@normandie.fr

NORMANDIE

Aide à l'acquisition de matériel nautique

MONTANT & FINANCEMENT

- Le projet doit être supérieur à 5 000 € TTC. L'aide régionale ne pourra excéder 30 % du coût total et sera plafonnée à 15 000 €.

STRUCTURES ÉLIGIBLES

- Clubs nautiques sous forme associative et structures associées (clubs de voile exclusivement)

RÉCURRENCE

- Permanente

+ PLUS D'INFORMATIONS

<https://www.normandie.fr/aide-lacquisition-de-materiel-nautique>

✉ CONTACT

La Région Normandie, Direction Jeunesse et Sport, Service Sport
mathilde.sillard@normandie.fr
fabienne.perron@normandie.fr

NORMANDIE

Aide à la réhabilitation des infrastructures nautiques

MONTANT & FINANCEMENT

- Le coût global du projet doit être supérieur à 25 000 € HT et inférieur à 250 000 € HT. Sont concernées uniquement les opérations de réhabilitation ou construction légère. Le taux d'intervention moyen s'établira autour de 20 % du coût hors-taxes du projet.

STRUCTURES ÉLIGIBLES

- Collectivités et leurs groupements, associations sportives assurant leur maîtrise d'ouvrage

RÉCURRENCE

- Permanente

+ PLUS D'INFORMATIONS

<https://www.normandie.fr/aide-la-rehabilitation-des-infrastructures-nautiques>

✉ CONTACT

La Région Normandie, Direction Jeunesse et Sport, Service Sport
fabienne.perron@normandie.fr
mylene.dalibert@normandie.fr

NORMANDIE

Aide aux équipements sportifs structurants d'intérêt régional

MONTANT & FINANCEMENT

- Le montant de la participation régionale est individualisé : le taux d'intervention moyen s'établira autour de 20 % du coût du projet.
- Pour les projets portés par des collectivités locales, celui-ci devra être préalablement inscrit au contrat de territoire concerné.
- Dans le cas d'un projet porté par une société, le coût total du projet devra être inférieur à 110 M€ et le montant cumulé des aides publiques ne pourra pas être supérieur à 33 M€.

STRUCTURES ÉLIGIBLES

- Porteurs d'infrastructures sportives assurant la maîtrise d'ouvrage du projet

RÉCURRENCE

- Jusqu'au 31 décembre 2026

+ PLUS D'INFORMATIONS

<https://www.normandie.fr/aide-aux-equipements-sportifs-structurants-dinteret-regional>

CONTACT

La Région Normandie, Direction Jeunesse et Sport, Service Sport
marie-laure.menant@normandie.fr
mylene.dalibert@normandie.fr

NORMANDIE

Aide aux équipements sportifs utilisés par les lycéens

MONTANT & MODALITÉS

- Le taux d'intervention moyen s'établira autour de 20 % du coût hors-taxes du projet. Les travaux de rénovation ponctuels, inférieurs à 250 000 €, ne sont pas concernés par cette obligation
- Les équipements éligibles sont les gymnases, les piscines, les stades et les salles et équipements spécialisés (dojo, salle de gymnastique, salle de tennis de table, salle de musculation, salle de danse, salle de boxe, piste et aires spécifiques d'athlétisme, piste de VTT, terrain synthétique et structure d'escalade) utilisés régulièrement et gratuitement par les lycéens ou élèves d'établissements assimilés dans le cadre de l'EPS

STRUCTURES ÉLIGIBLES

- Les collectivités ou leurs groupements, maîtres d'ouvrage des travaux de construction ou de réhabilitation des équipements

RÉCURRENCE

- Permanente

+ PLUS D'INFORMATIONS

<https://www.normandie.fr/aide-aux-equipements-sportifs-utilises-par-les-lyceens>

✉ CONTACT

La Région Normandie, Direction Jeunesse et Sport, Service Sport
mylene.dalibert@normandie.fr

NORMANDIE

Soutien à l'aménagement de salles de e-sport

MONTANT & FINANCEMENT

- Le montant de la participation régionale est individualisé et plafonné à 30 000 € et 50 % du coût du projet.

STRUCTURES ÉLIGIBLES

- Collectivités locales, associations, syndicats mixtes, établissements publics, GIP

RÉCURRENCE

- Permanente

+ PLUS D'INFORMATIONS

<https://www.normandie.fr/soutien-lamenagement-de-salles-esport>

✉ CONTACT

La Région Normandie, Direction Jeunesse et Sport, Service Sport
marie-laure.menant@normandie.fr
mylene.dalibert@normandie.fr

NORMANDIE

Soutien à l'implantation d'équipements sportifs permettant le développement de nouvelles pratiques

MONTANT & FINANCEMENT

- Le montant de la participation régionale est individualisé et plafonné à 30 000 € et 20 % du coût du projet HT. S'agissant de la discipline rugby, le montant de la participation régionale est plafonné à 5 000 € et 40 % du coût du projet HT.

STRUCTURES ÉLIGIBLES

- Collectivités et leurs groupements propriétaires d'infrastructures sportives

RÉCURRENCE

- Permanente

+ PLUS D'INFORMATIONS

<https://www.normandie.fr/soutien-limplantation-dequipements-sportifs-permettant-le-developpement-de-nouvelles-offres-de>

CONTACT

La Région Normandie, Direction Jeunesse et Sport, Service Sport
marie-laure.menant@normandie.fr
mylene.dalibert@normandie.fr

NOUVELLE-AQUITAINE

Soutien aux équipements sportifs

MONTANT & FINANCEMENT

- L'intervention régionale est plafonnée à 20 % maximum du coût H.T. des travaux (hors frais d'études, d'honoraires et travaux de Voiries et Réseaux Divers VRD).

STRUCTURES ÉLIGIBLES

- Commune, EPCI, département, syndicat mixte, association support d'une structure de haut niveau ayant un siège social en Nouvelle-Aquitaine, SASP (uniquement pour les centres de formation cf. code du sport)

RÉCURRENCE

- Permanente

+ PLUS D'INFORMATIONS

<https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/amenagement-du-territoire/soutien-aux-equipements-sportifs>

NOUVELLE-AQUITAINE

« Tu bouges, t'es bien » - Aide à l'équipement

MONTANT & FINANCEMENT

- Subvention au titre de l'investissement avec un montant conditionné au projet déposé

STRUCTURES ÉLIGIBLES

- Associations sportives néo-aquitaines affiliées à une fédération sportive agréée

RÉCURRENCE

- Dépôt des dossiers jusqu'au 7 juin 2026

+ PLUS D'INFORMATIONS

<https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/amenagement-du-territoire/tu-bouges-tes-bien-aide-lequipement?recherche=tu%20bouges>

✉ CONTACT

La Région Nouvelle-Aquitaine
sport@nouvelle-aquitaine.fr

OCCITANIE

Soutien à la construction et à la rénovation d'équipements sportifs

MONTANT & FINANCEMENT

Les montants et hauteur plafond de financement sont fixés pour chaque type d'équipement sportif que vous retrouverez dans « Conditions d'éligibilité » sur le site. Un cadre général est cependant fixé :

- Un autofinancement de 20 % minimum du maître d'ouvrage est systématiquement attendu
- La part de financement de la Région cumulée à celles des autres co-financeurs ne pourra dépasser 80 % du coût HT de l'opération
- L'aide au titre du dispositif pour la création ou la réhabilitation d'équipements sportifs n'est pas cumulable avec une autre aide Régionale

STRUCTURES ÉLIGIBLES

- Associations, communes, EPCI, établissements publics, départements

RÉCURRENCE

- Permanente

+ PLUS D'INFORMATIONS

<https://www.laregion.fr/Soutien-a-la-construction-et-a-la-renovation-d-equipements-sportifs>

CONTACT

La Région Occitanie, Direction des Sports,
05 61 39 64 42

SUD PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Soutien à l'acquisition d'un véhicule de transport collectif par les associations sportives

MONTANT & FINANCEMENT

- L'aide est attribuée, sous forme d'une subvention d'investissement. Elle peut s'élever, au maximum, à 50 % du montant total des dépenses subventionnables (coût d'achat du véhicule) et elle est plafonnée à 12 000 €.
- Pour les véhicules nécessitant un aménagement spécifique lié au transport des personnes à mobilité réduite ou pour les véhicules produisant peu ou pas d'émissions polluantes lors de leur utilisation, le plafond est porté à 20 000 €.

STRUCTURES ÉLIGIBLES

- Associations sportives, ligues et comités sportifs régionaux

RÉCURRENCE

- Permanente

+ PLUS D'INFORMATIONS

<https://www.maregionsud.fr/vos-aides/detail/soutien-a-l-acquisition-dun-vehicule-de-transport-collectif-par-les-associations-sportives>

SUD PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Soutien à l'acquisition d'équipements sportifs collectifs

MONTANT & FINANCEMENT

- L'aide est attribuée, sous forme d'une subvention d'investissement. Elle peut s'élever, au maximum, à 50 % du montant total des dépenses subventionnables (coût d'achat du matériel) et elle est plafonnée à 20 000 €.

STRUCTURES ÉLIGIBLES

- Associations sportives, ligues et comités sportifs régionaux

RÉCURRENCE

- Permanente

+ PLUS D'INFORMATIONS

<https://www.maregionsud.fr/vos-aides/detail/soutien-a-linvestissement-des-associations-sportives>

SUD PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Soutien aux travaux sur les équipements sportifs collectifs

MONTANT & FINANCEMENT

- L'aide est attribuée sous forme d'une subvention d'investissement et peut s'élever, au maximum, à 50 % du montant total du coût du projet plafonné à 50 000 €.

STRUCTURES ÉLIGIBLES

- Communes (lorsque le projet de travaux s'intègre dans un plan national d'aménagement sportif porté par une fédération sportive agréée par le ministère chargé des sports, ou l'Agence Nationale du Sport, et s'il permet d'assurer l'héritage des Jeux olympiques en mettant à disposition des équipements au plus près des pratiquants qui favorisent des pratiques sportives nouvelles)
- Associations sportives (lorsqu'elles sont propriétaires de l'équipement ou bénéficiaires d'un bail emphytéotique ou d'une convention de mise à disposition par le propriétaire, d'une durée adaptée à celle de l'amortissement de l'équipement)

RÉCURRENCE

- Permanente

+ PLUS D'INFORMATIONS

<https://www.maregionsud.fr/vos-aides/detail/soutien-aux-travaux-sur-les-equipements-sportifs-collectifs>

PAYS DE LA LOIRE

Sport & handicap – matériel sportif

MONTANT & FINANCEMENT

- Le projet d'acquisition devra être au minimum de 500 €. Le montant maximum de la participation de la Région est plafonné à 12 000 € par structure. Le taux maximum de la participation de la Région ne peut excéder 60 % de la dépense subventionnable.

STRUCTURES ÉLIGIBLES

- Associations sportives affiliées à une fédération sportive agréée, comités départementaux sportifs ligériens, ligues et comités sportifs régionaux ligériens pour les investissements d'équipement (matériel sportif spécifique, remorque pour le transport des fauteuils, équilibre, ...) et les matériels éducatifs et sportifs favorisant l'accueil des publics en situation de handicap (à l'exclusion des installations sportives, de la mise en accessibilité, du matériel informatique et des véhicules)

RÉCURRENCE

- Permanente

+ PLUS D'INFORMATIONS

<https://www.paysdelaloire.fr/les-aides/sport-handicap-materiel-sportif>

CONTACT

La Région Pays-de-la-Loire
Direction Culture, Sport et Patrimoine, Service sport
02 28 20 54 95
sport@paysdelaloire.fr



**LE DISPOSITIF LOCAL
D'ACCOMPAGNEMENT DE L'ESS**
CENTRE DE RESSOURCES SPORT

COSMOS
Tous les sports. Un seul univers.

CNOSF & CRDLA Sport

Maison du Sport Français
1, avenue Pierre de Coubertin
75640 Paris CEDEX 13
<https://ressources-associations-sportives.franceolympique.com>

COSMOS

Immeuble Le Baudran
21-37 rue de Stalingrad
94110 Arcueil
www.cosmos-sports.fr